松 山 大 学 論 集 第 35 巻 第 5 号 抜 刷 2 0 2 3 年 12 月 発 行

La probabilité selon Bayle, la nouvelle Académie et Port-Royal

La probabilité selon Bayle, la nouvelle Académie et Port-Royal

Masako TANIGAWA

Pierre Bayle est considéré dans plusieurs livres comme un philosophe sceptique¹⁾. Il souligne l'incertitude de nos connaissances qui accompagnent la raison comme une ombre. Mais, ce scepticisme n'empêche pas d'évaluer la certitude la plus haute que l'homme aborde sur le plan morale ainsi que historique²⁾. En effet, Bayle reconnaît que les croyances, soit historiques soit morales, ne sont que des certitudes subjectives des hommes; c'est pourquoi on rencontre sans cesse des difficultés avant de parvenir à un consensus. Sans tout rejeter comme connaissance incertaine ni tout accepter aveuglément au nom de l'autorité, Bayle met en doute la tradition avant d'établir les faits historiques dans lesquels les hommes raisonnables reconnaissent une « très grande probabilité ». La probabilité, une notion familière dans les ouvrages bayliens, est appliquée à une grande partie des « actions des hommes ».

Étymologiquement, la notion probabilité remonte au mot grec «πιθανόν (vraisemblable, persuatif) ». Comme Maia Neto le note, ce terme ne se réfère pas en grec à ce qui est probable dans le sens moderne du mot, mais à un assentiment

¹⁾ Sur le scepticisme de Bayle, voir Gianni Paganini, *Skepsis. Le débat des modernes sur le scepticisme*, Paris, Vrin, 2008; Gianluca Mori, « Scepticisme ancien et moderne chez Bayle », *Libertinage et philosophie*, n° 7, 2003, p. 271-290; Antony McKenna, « Pierre Bayle : le pyrrhonisme et la foi », *Archives de philosophie*, t. 81, 2018, p. 729-748.

²⁾ Voir Antony McKenna, «Bayle et le scepticisme: un écran de fumée», *Libertinage et philosophie*, nº 17, 2017, p. 147-159.

sans engagement donné par les académiciens aux apparences qui leur semblent convaincantes³⁾. Cicéron traduit ce terme traduit comme « probabile », pour signifier ce qui mérite d'être approuvé (« probare »). Puis, la probabilité est rattachée, dans le contexte scolastique, au degré de certitude qu'on connaît par l'intermédiaire des témoins. Pour assurer l'existance d'un fait passé, il est nécessaire une certaine probabilité fondée sur la fiabilité de la personne qui le rapporte. Le degré de conviction et de probabilité dépend de l'autorité des témoins ainsi que des personnes qui jugent cette autorité. La probabilité n'est donc pas fixe mais varie selon les « opinions » des hommes, et ne peut pas donner lieu à une « science » ferme et inébranlable. Bayle s'inscrit dans cette lignée historique, en expliquant les jugements relatives et subjectives par la notion de probabilité. Quand il conseille de se décider selon l'« apparence de vérité » la plus probable, il s'agit pour lui des vérités personnelles, ni objectives ni absolues.

Mais la probabilité baylienne ne s'arrête pas à ce qui peut paraître une forme de sur ce relativisme. Dans le domaine historique, la probabilité donne lieu à une « science » qui peut convaincre tous les hommes raisonnables. Il faut commencer par définir le statut de l'histoire à cette époque. Le mot « historia », venu du grec « ἰστορία », signifie la recherche, le rapport du résultat de ce recherche, mais aussi les épisodes inventés et les fictions. Au XVII^e siècle, l'histoire se confond souvent avec les traditions populaires et prend place souvent parmi les connaissances incertaines. Elle est bien éloigné du savoir scientifique appuyé sur les données positives. Avant de constater un événement passé, il faut douter de son authenticité. Cette attitude sceptique est si répandue parmi les aux historiens du XVII^e siècle ; le « pyrrhonisme historique » domine, comme La Mothe Le Vayer ne cesse de le souligner. Bayle, lecteur assidu de Le Vayer, affirme au contraire que l'histoire

³⁾ José Maia Neto, «Bayle's Academic Skepticism», Everything Connects: In Conference with R. H. Popkin, Brill, 1999, p. 272.

peut devenir une « science » certaine. Dans son *Dictionnaire historique et critique*, il admet certes que l'histoire ne démontre les faits passés que par les témognages et les écrits des hommes, souvent faussés par le préjugé et l'inattentioin. Les impressions « morales » des témoins et des lecteurs des documents exercent une grande influence sur l'interprétation des faits historiques. L'histoire est dès lors séparée de la géométrie et des mathématiques, dont la démonstration est attestée universellement et invariablement. Ce fait n'empêche pas Bayle d'établir le fonder l'histoire sur un terrain solide qui est la « très grande probabilité » qui convainc les hommes raisonnables.

La probabilité introduit ainsi à une science historique solide; on fortifie ainsi la conviction morale des croyances personnelles, en passant de l'incertitude à la certitude, de l'opinion à la science. Il bâtit toutefois sur cette notion une sorte de certitude, fût-elle fondée sur les impressions des hommes prévenus et imparfaits. Le scepticisme baylien ne nous semble donc pas rejeter la formation d'une science particulière, différente de la physique et des mathématiques. Pour savoir comment Bayle ménage une place à l'histoire parmi les sciences, nous essayerons de le situer d'abord par rapport aux sceptiques anciens. Nous verrons ensuite les arguments de Port-Royal, pour mieux situer la position de Bayle. Ce faisant, nous détaillerons l'angle sous lequel Bayle discute de la probabilité morale.

1. La probabilité morale et l'apparence : Bayle, la nouvelle Académie et Augustin

Bayle n'est pas le premier à établir la morale sur la probabilité fondée sur l' « apparence de vérité ». Au sein de la nouvelle Académie, réputée pour sa tendance sceptique, le probabilisme avait déjà une place importante. L'auteur du Dictionnaire historique et critique le recconaît bien et commence ses arguements par

Arcésilas de Pitane. Selon ce dernier, « la fausseté peut paraître sous la même idée que la vérité et [...] ainsi, l'on ne saurait faire le discernement du vrai et du faux⁴) », pour en conclure que l'homme ne peut saisir le vrai « absolu ». Bayle trouve cependant excessive l'opinion du philosophe grec, qui semble, à ses yeux, pousser « plus loin l'hypothèse de l'incertitude que Socrate », jusqu'à se tenir « dans la suspension généralement sur toutes choses⁵⁾ ». Arcésilas parut, en effet, avoir discuté trop négativement des connaissances humaines, comme Lactance reprocha Arcésilas d'avoir prétendu que l'homme n'a aucune « science prorement dite⁶⁾ ». Bayle, lui aussi, recconaît bien le danger de l'incompréhensibilité de la vérité qui aboutirait à dénier tout savoir et toute science que les hommes peuvent avoir. Mais il ne s'accorde pas avec le père de l'Église, qui renvoie la thèse d'Arcésilas à l'affirmation qu'« il n'y a point de vérité ». On risque, dit Bayle, de devenir comme les «chevaux fougueux qui suivent leur impétuosité jusqu'au fond des précipices⁷⁾ ». C'est pourquoi Bayle ne considère pas qu'Arcésilas dénia l'existence de la vérité. Mais ce dernier soutenait en réalité qu'« elles [les vérités] étaient impénétrables à l'esprit de l'homme⁸⁾ ».

Ensuite, Bayle examine les pensées et la vie quotidienne d'Arcésilas. Le philosophe de Rotterdam distinguait « le vrai principe de nos mœurs » des « jugements spéculatifs que nous formons sur la nature des choses⁹⁾ ». Bayle souligne donc l'utilité de la doctrine d'Arcésilas dans le domaine de morale. En effet, « la bonne vie d'Arcésilas » apprend à Bayle qu'« il n'est rien de plus ordinaire que des chrétiens orthodoxes qui vivent mal, et que des libertins d'esprit

⁴⁾ Pierre Bayle, *Dictionnaire historique et critique* (abrégé en DHC), « Arcésilas », rem. E, Rotterdam, R. Leers, 1697, t. 1, p. 286.

Ibid.

⁶⁾ Ibid., p. 287.

⁷⁾ Pierre Bayle, DHC, « Carnéade », rem. B, op. cit., t. 1, p. 58.

 ⁸⁾ Ibid.

⁹⁾ Pierre Bayle, DHC, « Arcésilas », rem. K, op. cit., t. 1, p. 288.

qui vivent bien¹⁰⁾ ». Bayle en tire « une théorie favorable à la vertu », selon laquelle, « pour la pratique de la vie », il faut « se conformer aux apparences¹¹⁾ ».

Cette conformité aux « apparences » est encore plus dévélopée par Carnéade, l'un des disciples d'Arcésilas, qui soulignait l'importance des « probabilités pour l'usage de la vie¹²⁾ ». Bayle le résume ainsi : « Carnéade [...] voulut [...] que la vraisemblance nous déterminât à agir, pourvu qu'on ne prononcât sur rien absolument¹³⁾. » Selon Carnéade, l'homme peut suivre les probabilités et les opinions probables, dans la mesure où il évite les affirmations absolues. Ce principe ne permet pas seulement de se dégager du risque du « pyrrhonisme [...] qui nous fait des troncs immobiles qui n'oseront jamais agir¹⁴⁾ ». Le probabilisme de Carnéade semble à Bayle poser des problèmes, cari il permet aux personnes sages « d'opinier en quelques rencontres¹⁵⁾ ». Pour savoir pouquoi Bayle remarque ce problème, il suffit de rappeler la notion de sage (sapiens), un des points discutés au cours de l'histoire de l'Académie. La personne « sage », fournie du savoir parfait, est traditionnellement considérée comme le meilleur des philosophes. Le sage, selon la doctrine stoïcienne, ne saurait former dees « opinions » incertaine mais uniquement des « sciences » certaines et sûres. Dans ce contexte, Bayle jege contradictoire la thèse de Carnéade, selon lequel tout homme, même le sage, agit selon la vraisemblance en formant des opinions probables.

En effet, Bayle n'est pas le premier à remarquer cette contradiction. Dans le *Contra Academicos*, Augustin le fait de pareille manière, en dénonçant les notions académiciennnes de vraisemblable (*verisimile*) et de probable (*probabile*) : « Les

¹⁰⁾ Ibid.

¹¹⁾ *Ibid*.

¹²⁾ Pierre Bayle, DHC, « Carnéade », rem. B, op. cit., t. 1, p. 58.

¹³⁾ *Ibid*.

¹⁴⁾ Pierre Bayle, Commentaire philosophique, II, 10, Œuvres diverses de M. Bayle (abrégé en OD), La Haye, P. Husson, 1737, t. II, p. 441.

¹⁵⁾ Pierre Bayle, DHC, « Carnéade », rem. B, op. cit., t. 1, p. 58.

académiciens appellent probable ou vraisemblable, ce qui peut nous inviter à agir sans que nous y donnions notre entier assentiment. [...] c'est-à-dire sans que nous considérions comme vrai ce que nous faisons [...] tout en le faisant¹⁶. » Augustin rejette tout ce qu'on fait au nom du probable et du vraisemblable, dans la mesure où cela autorise des actes qui se font sans persuation intérieure. Ce manque d'« entier assentiment » permet même au « sage » d'agir sans considérer comme vrai ce qu'il fait. En disant que « s'il [le sage] venait à donner son assentiment à des choses incertaines [...] il ne saurait se délivrer de l'erreur¹⁷⁾ ». Augustin condamne le probabilisme moral. Nous pouvons situer, dans cette lignée augustinienne, la critique de Bayle adressée à la thèse de la vraisemblance de Carnéade, qui expose le sage au risque de se former une opinion incertaine et d'agir sans conviction dans ses actions. En outre, on rettrouve l'image augustinienne d'« apparence » visuelle chez Bayle aussi. Augustin, lui aussi, renvoie à « ce qui apparaît à mes yeux¹⁸⁾ » les questions sur le discernement du vrai et du faux discutées par Zénon, Arcésilas et Carnéade. Certes, on ne peut assimiler tout-à-fait les arguments augustiniens à ceux de Bayle. En considérant que les académiciens ne disent pas qu'« on ne voit rien » mais que « les sens peuvent se tromper en voyant¹⁹⁾ », Augustin se réfère principalement ad domaine, alors que pour Bayle, « ce qui paraît la vérité » concerne tout le domaine moral, telles la vie quotidienne, la croyance, la foi etc. Dans ce sens, la problématique de Bayle est beaucoup plus vaste que celle d' Augustin. Ce dernier exemplifie la nature de « ce qui apparaît à mes yeux », en prenant pour exemple les paroles, « je sais que cela me paraît blanc » (« Hoc mihi candidum videri scio²⁰⁾ »). Il réfère ainsi le sens optique d'apparence au verbe

¹⁶⁾ Saint Augustin, Contra academicos, Livre II, ch. 11, 26, dans L. Guérin (éd.), Œuvres Complètes de Saint Augustin, t. 3, traduction de M. Adrien de Riancey, Bar-le-Duc, 1864.

¹⁷⁾ Voir *Ibid.*, Livre III, ch. 3, 7.

¹⁸⁾ Voir Ibid., ch. 11, 24, et ch. 9, 21.

¹⁹⁾ Voir Ibid., Livre III, ch. 11. 24.

scio, à la connaîssance et au savoir, plus en général. Dans la critique contre les académiciens, ce qui apparaît aux yeux humains n'est que ce qui apparaît « probable » ou « vraisemblable » à l'esprit humain dans le domaine moral.

Nous allons expliquer le texte où Augustin se demande « comment le probable et le vraisemblable pouvaient nous défendre de l'erreur dans nos actions²¹⁾ ». En se référant à « une entrée par où l'erreur pouvait venir surprendre soudain ceux qui se crovaient en sûreté²²⁾ », l'accusateur des académicins se différencie de Bayle, en faisant l'exemple de « deux voyageurs qui vont au même endroit : l'un a résolu de ne croire personne et l'autre est crédule jusqu'à l'excès²³⁾ ». Augustin continue-t-il : « Les voilà arrivés à un chemin qui se bifurque. Le crédule alors s'adresse à un berger [...]. On lui répond si tu prends celui-là, tu ne t'égareras point²⁴. » Tandis que le crédule s'avance en suivant les mots du le berger, le voyageur méfiant ne le croit pas et reste longtemps devant le chemin. Ensuite, « il voit un cavalier bien monté et bien habillé arrivant de la ville. Notre homme [le voyageur méfiant] [...] lui demande le chemin. [...] Le hasard a voulu que ce cavalier fût un de ces charlatans [...]²⁵⁾ ». Ce méfiant s'égare finalement en suivant le charlatan déguisé en cavalier bien habillé. Augustin se moque de ce méfiant tombé dans l'erreur en suivant l'« indication [...] vraisemblable » et l'assimile au philosophe académicien suivant le probable et le vraisemblable.

Augustin approfondit ces arguments sur le plan éthique par l'exemple d'un jeune homme qui suit « ce qui lui paraît probable²⁶⁾ » et commet adultère avec l'épouse de son prochain. Augustin l'explique, en disant qu'« il [jeune homme] ne

²⁰⁾ Voir Ibid., Livre III, ch. 11, 26.

²¹⁾ Voir Ibid., Livre III, ch. 15, 34.

²²⁾ Ibid.

²³⁾ *Ibid*.

²⁴⁾ Ibid.

²⁵⁾ Ibid.

²⁶⁾ Voir Ibid., Livre III, ch. 15. 36.

s'est point persuadé comme une vérité qu'il fallût commettre cet adultère²⁷⁾ » mais il l'a considéré comme « probable ». Ce qui paraît aux esprits humains probable se distingue nettement du vrai et risque donc de produire des péchés. Le probable (et le vraisemblable) ne donne pas à l'homme la conviction de suivre la vérité, mais lui permet d'agir sans considérer comme vrai ce qu'il fait. Dans ce contexte, Bayle entend par le probable une sorte d'incertitude et y trouve une source d'erreurs. Toutefois, cela ne veut pas dire qu'il se limite à s'accorder avec Augutin et qu'il renonce à établir une certitude morale sur la probabilité. Nous verrons élaborer la notion baylienne de probabilité dans le cotexte contemporain.

2. La conviction intérieure fondée sur la probabilité selon Bayle et Arnauld

Bayle approfondit la notion de probabilité en discutant des écrits de Port-Royal. Après avoir observé le débat entre Arnauld et son ennemi Jurieu, conclut qu'« à l'égard des actions des hommes », on se décide « selon la probabilité la mieux fondée²⁸⁾ ». Ensuite, il fait appel aux passages de la *Logique*²⁹⁾, voit la probabilité comme un critère nécessaire afin d'aborder la certitude des faits³⁰⁾. Bayle n'en tire pas une vérité divine mais une certaine certitude morale. La confiance dans les probabilités s'applique au domaine humaine, non seulement morale mais aussi historique. Le débat relatif à la probabilité morale et à la conviction rejoint ici une autre question plus générale et abordée fréquemment dans le *Dictionnaire historique* et critique : celle du statut scientifique de la connaissance historique. Il remarque

²⁷⁾ Ibid.

²⁸⁾ Ibid

²⁹⁾ Voir Antoine Arnauld et Pierre Nicole, La Logique ou l'art de penser, IV, 13, op. cit., p. 414.

³⁰⁾ Voir Pierre Bayle, Nouvelles Lettres, lettre XII, OD II, p. 247.

que la certitude historique « se promène depuis une grande probabilité, jusques à une très grande probabilité³¹⁾ », pour affirmer qu'un fait historique peu atteindre même « le plus haut degré de certitude ».

Bayle lui-même exprime une certaine confiance dans la certitude des faits historiques, mais il admet que tant que l'homme sera chargé de prouver cette certitude, il ne pourra jamais arriver à un fait parfaitement correct³²⁾. Bien qu'il soit difficile de démontrer entièrement l'authenticité d'un fait, on peut établir certaines circonstances et ramener « au plus probable » ce qui s'est passé. Dans le Dictionnaire historique et critique, Bayle ne se prétend plus phyrronien mais il le précise mieux sa position³³⁾. Lorsqu'il s'agit de l'existence d'entités historiques, telles que César et l'Empire romain, dont tout le monde est convaincu de l'existence, Bayle qualifie leur certitude de « science ». En suivant le schéma de la tradition scolastique opposant science à opinion, Bayle affirme que l'histoire est une science positive et convaincante. Il compare la solidité de cette science à la « démonstration physique », en citant un scolastique, Hurtado de Mendoza (1578-1651). Selon ce dernier, il est physiquement impossible qu'une majorité de gens croie longtemps à un même mensonge. En suivant cet argument de Mendoza, Bayle peut mieux définir la nature de de la science historique. Selon lui, « les vérités historiques peuvent être poussées à un degré de certitude plus indubitable, que ne l'est le degré de certitude à quoi l'on fait parvenir les vérités géométriques »34. Il explique la nature de la certitude historique, en disant qu' « une démonstration morale [sur l'histoire] ne consiste pas comme les démonstrations

³¹⁾ Pierre Bayle, DHC, «Beaulieu», rem. F, op. cit., t. 1, p. 490.

³²⁾ Pierre Bayle, CG, Lettre II, OD II, p. 12.

³³⁾ Pierre Bayle, *DHC*, «Beaulieu», *op. cit.*, t. I, p. 490. Bayle cite Hurtado Mendoza, *Disputationes de universa philosophia*, Lyon, Lugduni, 1617, p. 817.

³⁴⁾ Pierre Bayle, Projet et fragments d'un Dictionnaire critique, 1692, DHC, op. cit., t. 4, p. 613.

géométriques dans un point indivisible: elle se promène depuis une grande probabilité, jusques à une très grande probabilité³⁵⁾ ». Une démonstration historique est graduelle etabordale selon le degré de probabilité, dont le calcul suit une méthode scientifique. Il ne s'agit pas pour autant de « mathématiser » quantitativement le probable, comme on avant commence à le faire par la théorie des probabilités de Fermat et Pascal. Dans le traitement historique du probable, Bayle se base sur la comparaison des témoins selon le degré qualitatif de certitude de leurs témoignages. Les connaissances historiques s'enchaînent, fussent-elles irrégulières et subjectives, selon les témoignages, si bien qu'elles pourraient malgré tout donner naissance à une connaissance, régulière et objective, quoique contingente.

3. La probabilité et la foi dans la *Logique* de Port-Royal

Cette position de Bayle sur sur la probabilité n'est pas singulière. Arnauld et Nicole nous donnent un argument pareil dans leur *Logique ou art de penser*. En réalité, la *Logique* prend les existences de César et d'une république romaine pour « aussi certaines et aussi indubitables » que les « démonstrations mathématiques ». Puisque, dit la *Logique*, leur existence est confirmée par « une relation constante de tant de personnes, qu'il est moralement impossible qu'elles eussent pu conspirer ensemble pour assurer la même chose, si elle n'était pas vraie³⁶⁾ ». Dans cette impossibilité morale du complot mensonger des témoins, nous trouvons la répétition de ce que Bayle affirme en citant le scolastique Mendoza. De même que ce dernier, Arnauld et Nicole trouvent la solidité des faits historiques dans l'accord de nombreux témoignages. Dans la *Logique*, cette certitude peut être comparable à la certitude de la « science », l'appréhension claire selon le sévère examen de

³⁵⁾ Pierre Bayle, DHC, «Beaulieu», rem. F, op. cit., t. 1, p. 490.

³⁶⁾ Antoine Arnauld et Pierre Nicole, La logique, ou L'art de penser, IV, XII, op. cit., p. 316.

l'esprit. La *Logique* explique ensuite comment aboutir à la certitude historique, en recourant à la notion de probabilité. Selon la *Logique*, « la seule possibilité d'un événement³⁷⁾ » ne suffit pas pour le rendre véritable. Par exemple, il est absurde de croire à la possibilité de la conversion du « roi de la Chine » au christianisme. Les « possibles », faute de preuve positive, se réduisent aux hypothèses. Parmi ces hypothèses, l'opinion la plus « probable » est déterinée un choix bien fait. Pour fixer ce choix, il faut l'accompagner de la « plus grande probabilité », qualifiée d' « une plus grande certitude » Selon la *Logique*, « il arrive souvent qu'un fait qui est peu probable selon une seule circonstance, doit être estimé certain selon d'autres circonstances » C'est ce que ditsent les *Nouvelles Lettres* de Bayle qui font appel aux pages écrites par Arnauld dans la *Logique*. Le *Projet du Dictionnaire* de Bayle adopte la leçon de la *Logique*, en lui donnant un plus grand souffle théorique. Ainsi, nous trouvons, dans les écrits de Port-Royal, un constat identique à celui de Bayle.

Selon Carlo Borghero⁴⁰, la distinction entre la science et l'opinion est déjà remise en question par des scolastiques comme Hurtado de Mendoza ou Dominique Soto (1494-1560). Comme nous venons de le voir, Mendoza se consacre à l'élaboration d'une science des opinions humaines, en s'appuyant sur le fait qu'il est impossible de construire un mensonge qui soit cru par tous. Sur ce point s'accorde aussi avec Arnauld et Nicole. Le second scolastique, Dominique de Soto, permet en revanche de distinguer la position de Bayle de celle de Port-Royal. Entre science et opinion, de Soto situe la notion de « foi ». Par ce terme de « foi »,

³⁷⁾ Antoine Arnauld et Pierre Nicole, La Logique, ou L'art de penser, IV, XIII, op. cit., p. 319.

³⁸⁾ *Ibid.*, p. 320.

³⁹⁾ Ibid

⁴⁰⁾ voir Carlo Borghero, « Les philosophes face à l'histoire », dans C. Grell et J.-M. Dufays (éd.), Pratiques et concepts de l'histoire en Europe : XVI^e-XVIII^e siècles, Presses Paris Sorbonne, 1990, p. 74

de Soto désigne une connaissance évidente par adhésion à une vérité humaine et à une croyance religieuse. En reprenant Soto, Arnauld et Nicole appellent « foi humaine » la fiabilité des témoignages qui rapportent les faits historiques⁴¹⁾. Dans la *Logique*, cette foi humaine fonde l'histoire qui est considérée non pas comme une opinion incertaine, mais comme une science, une connaissance certaine. Cette position de la *Logique* est d'autant plus particulière que les scolastiques prenaient généralement la foi humaine pour une espèce d'opinion, comme Mendoza l'atteste⁴²⁾. Dans la tradition scolastique, la foi humaine laisse quelques doutes et s'oppose à la science. Bayle est fidèle se tient à cette position et ramène la foi humaine à l'opinion⁴³⁾.

Il est impossible d'assimiler les objectifs de Bayle et de Port-Royal en ce qui concerne la croyance humaine. Dans la *Logique*, toutes les analyses visent à enseigner la conduite des chrétiens présupposant toujours une vie éternelle. En effet, l'intention apologétique se trouve partout dans la *Logique*, comme le note Carlo Borghero⁴⁴⁾. En affirmant qu'« il est moralement impossible qu'elles [les gens] eussent pu conspirer ensemble pour assurer la même chose », Arnauld et Nicole ne se limitent pas à fonder la certitude des faits historiques sur l'accord des témoins. Ils se servent du principe de l'impossibilité morale du complot mensonger des témoins pour l'appliquer au cas des miracles dont il y a des tépoins. La « bonne » qualité du témoignage peut fonder la vraisemblance du fait historique aussi bien que celle des miracles. Ainsi les auteurs se proposent-ils une fin apologétique, sur lequel ils reviendront, deux ans après la première édition de la

⁴¹⁾ Sur l'influence de Soto dans la Logique, voir Tetsuya Shiokawa, « La foi divine et la foi humaine selon Arnauld et Pascal », Entre foi et raison : l'autorité, Etudes pascaliennes, Champion, 2012, p. 215-226.

⁴²⁾ Voir Hurtado Mendoza, op. cit., p. 863-864.

⁴³⁾ Pierre Bayle, DHC, «Beaulieu», rem. F, op. cit., t. 1, p. 490.

⁴⁴⁾ Carlo Borghero, «Le roi du Siam et l'historien», Société Française d'Étude du Dix-Huitième Siècle, *Dix-huitième siècle*, 2007, nº 39, p. 33.

Logique, dans le Traité de la foi humaine (1664) et dans La Perpétuité de la foi de l'Église catholique touchant l'Eucharestie (1664). Bayle, par ailleurs, analyse les probabilités pour fonder les faits historiques et pour apprécier avec justesse tout ce qui arrive dans le monde, sans mettre en question les vérités religieuses.

Nous voyons donc la divergence entre Bayle et Port-Royal, quand Arnauld et Nicole trouvent dans la foi humaine le concept essentiel au catholicisme : celui d'autorité. La Logique fonde la tradition historique sur la fiabilité des témoins l'« autorité »; ceux-ci jouent un rôle important au sujet de la croyance aux miracles, validée par la Bible et confirméet dans les écrits d' Augustin. Bien que la raison humaine ne soit pas convaincue de ces miracles, Arnauld et Nicole les croient selon l'autorité de la Bible et d' Augustin. Selon eux, « le témoignage d'une personne infiniment puissante doit avoir plus de force pour persuader notre esprit, que les raisons les plus convaincantes »⁴⁵. Arnauld et Nicole ne mettent pas en doute les faits bibliques mais les faits historiques du ressort de l'autorité humaine. À partir de ce constat, Nicole distingue l'« histoire de Dieu » de celle qui dépend en revanche des historiens qui peuvent mentir. Ce moraliste de Port-Royal ne se prétend pas historien et ne s'engage donc pas dans l'analyse des événements historiques racontés par les hommes. À ses yeux, « il serait juste de se réduire à ne considérer que ceux [événements passés] où la Providence paraît d'une manière plus sensible ». L'histoire passée est prise pour « l'histoire de ce que Dieu a fait pour préparer les hommes à l'avènement de Jésus-Christ, celle de ce que Jésus-Christ a fait dans le monde, et depuis qu'il en est sorti, pour l'établissement de son Église⁴⁶⁾ ».

Arnauld, lui aussi, voit dans l'histoire humaine la manifestation de la

⁴⁵⁾ Antoine Arnauld et Pierre Nicole, La Logique, ou L'art de penser, IV, VII, op. cit., p. 304.

⁴⁶⁾ Pierre Nicole, « De la manière de profiter des nouvelles, et principalement de celles qui regardent les affaires de l'Église », XI, Essais de morale, t. V, p. 158.

volonté divine : « [...] les changements des empires, la destruction des uns et l'établissement des autres, ne peuvent être que des effets de la Providence de Dieu⁴⁷⁾. » Comme Gérard Ferreyrolles le note, ce docteur y reconnaît l'intervention de Dieu par les volontés générales ainsi que particulières, en s'accordant avec Augustin et s'opposant à Malebranche. Cette reconnaissance nous semble témoigner d'une grande prudence dans l'analyse de l'histoire par les témoignages humains. Arnauld élabore les huit « règles de critique »⁴⁸⁾ à propos de l'histoire humaine. Dans sa lettre de 1692, il ne soutient pas son ami Louis-Sébastien Le Nain De Tillemont (1637-1698), au sujet du récit de la mort de saint Jacques racontée par Hégésippe. Tillemont, en effet, accepte sans critique l'opinion de cet écrivain antique, pour la seule raison qu'on manque de preuves pour attester d'une éventuelle erreur. Pour Arnauld, Tillemont accorde trop de crédit à l'histoire « improbable » et confond « l'autorité d'un ancien auteur » avec « l'autorité de Dieu »⁴⁹⁾. Arnauld conseille donc de distinguer l'autorité divine de l'autorité humaine, notamment des auteurs antiques. Certes, les lecteurs des Saintes Ecritures doivent se soumettre à l'autorité de Dieu et « se contenter de solutions probables et plausibles »50). Mais les lecteurs des documents historiques peuvent à bon droit douter de l'autorité humaine et doivent alors chercher les preuves positives de l'existence d'un fait historique. La règle critique de l'histoire est, pour Arnauld, une critique de l'autorité humaine, non pas de l'autorité divine de la Bible.

Contrairement aux auteurs de la *Logique*, Bayle critique même ce qui est relaté dans la Bible. Dans l'article « David » du *Dictionnaire*, Bayle dresse un

⁴⁷⁾ Antoine Arnauld, Réflexions philosophiques et théologiques sur le nouveau système de la nature et de la grâce, 1685, dans Œuvres d'Arnauld, t. 39, p. 306.

⁴⁸⁾ Antoine Arnauld, Dissertation sur ce que raconte de saint Jacques, dans Œuvres d'Arnauld, t. 37, p. 769.

⁴⁹⁾ *Ibid.*, p. 770.

⁵⁰⁾ Ibid., p. 769.

portrait irrespectueux de ce roi, éminente figure biblique, et tient des propos complaisants sur l'athéisme et sur le scepticisme. La réception scandalisée du texte de Bayle auprès de ses contemporains conduit le consistoire de l'Eglise wallonne de Rotterdam à censurer certains passages. Le but du *Dictionnaire historique et critique* n'est pas de fortifier la croyance protestante, mais d'établir l'histoire en tant que « science proprement dite » c'est-à-dire en tant que « conclusion d'un syllogisme, dont la majeure et la mineure sont des propositions clairement et nécessairement véritables »⁵¹⁾. L'esprit humain trouve, à travers l'analyse des documents historiques, une logique raisonnable, comme celle du syllogisme. Les études historiques, selon la raison humaine, critiquent les superstitions et ce que l'on masque au nom de l'autorité de la tradition, y compris ce que la Bible raconte.

本稿は2023年度松山大学特別研究助成を受けた研究成果である。

⁵¹⁾ Pierre Bayle, *DHC*, «Beaulieu», rem. F, *op. cit.*, p. 490. Voir Hurtado Mendoza, *op. cit.*, p. 215.